



Plaisance

Nautiscaphe jette l'ancre à Cassis

Préserver la flore marine et répondre aux demandes économiques. C'est un défi auquel Nautiscaphe, jeune société basée à Port dans notre département et filiale du géant **Poralu** Marine, vient de répondre. Spécialisée dans les systèmes d'ancrages environnementaux et sécuritaires, la société, créée en 2007, offre des solutions innovantes d'ancrage et de fournitures portuaires respectueuses des fonds marins. C'est ainsi qu'elle a pu mettre son savoir-faire au service de la commune de Cassis (Bouches-du-Rhône), laquelle, connue et reconnue pour ses célèbres calanques, se révèle être une destination touristique fort appréciée. Un peu trop? Au coeur de la Baie de Cassis se niche une crique située dans un environnement protégé, inscrit en zone Natura 2000. Or, «l'importante concentration de bateaux sur ce site de mouillage représentait une menace pour l'écosystème», commente Nautiscaphe. L'entreprise a répondu à l'appel d'offre de la commune qui recherchait «une installation de

mouillage grande plaisance sur ancre à vis».

Deux mouillages ont été mis en place à 8,60 et 16,60 mètres de fonds, pour accueillir des bateaux de 24 m et d'environ 55 tonnes. «Contrairement aux lignes de mouillage classiques, conçues avec des corps en béton de gros, voire de très gros volumes (...) la ligne de mouillage grande plaisance ne vient pas toucher le sol et ne dégrade pas le milieu marin, ajoute David Augoyard, responsable de Nautiscaphe. Ce système écologique préserve ainsi des dizaines de mètres carrés de flore marine».

Le système des ancres à vis proposé



par l'entreprise, breveté, permet de composer des lignes de mouillage qui ne rentrent pas en contact avec les sols. La bouée installée en surface – point d'amarrage du bateau et chargée d'apporter une résistance dans l'eau – est équipée de lampes solaires pour un repérage aisé.

Myriam Denis ●